



CONSEIL COMMUNAL N° 4 DU 29 MARS 2018

19 heures 30: interpellation de Monsieur Frédéric BLONDIAU.

SEANCE PUBLIQUE

1.- Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 01/03/2018 – Approbation.

Relations extérieures/Jumelage

2.- Ouverture et gestion du compte bancaire à Bohicon.

Dans le cadre du Programme fédéral belge de Coopération internationale communale (PCIC 2017-2021) liant la commune de Neupré à la ville de Bohicon au Bénin, il est attendu, dans un souci de contrôle et de sécurisation, d'effectuer les paiements liés à l'octroi des subsides sur un compte bancaire au Bénin.

La gestion dudit compte sera assurée par la ville de Bohicon avec la collaboration de représentants mandatés par la ville de Bohicon sous la supervision de la commune de Neupré, à savoir: Monsieur ~~Luc S. ATROPKO~~, Maire de Bohicon et Monsieur ~~Hugues TCHAOU~~, Coordinateur du PCIC.

Recette

3.- Procès-verbal de la caisse du Receveur du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Sports

4.- Remplacement du sol au hall omnisports de Neuville - Approbation des conditions et du mode de passation.

Il s'agit de fixer les conditions et de choisir le mode de passation dans le cadre de ce dossier, à savoir la procédure négociée sans publication préalable.

Le dossier initial a fait l'objet de remarques au niveau du pouvoir subsidiant; il a ensuite dû être adapté au contexte légal récent en matière de marchés publics, d'où la nécessité de resoumettre le dossier à l'approbation du Conseil communal.

Le montant estimé de ce marché s'élève à 85.000 € TVAC et devrait faire l'objet d'un subside Infrasport à hauteur de 75 %.

5.- Remplacement des portes et châssis au hall omnisports de Neuville - Approbation des conditions et du mode de passation.

Il s'agit de fixer les conditions et de choisir le mode de passation dans le cadre de ce dossier, à savoir la procédure négociée sans publication préalable.

Le dossier initial a dû être adapté au contexte légal récent en matière de marchés publics, d'où la nécessité de resoumettre le dossier à l'approbation du Conseil communal.

Le montant estimé de ce marché s'élève à 100.000 € TVAC et devrait faire l'objet d'un subside Infrasport à hauteur de 75 %.

Travaux

- 6.- Droit de tirage – Rénovation de l'avenue de la Vecquée – Approbation des conditions et du mode de passation.

Il s'agit de fixer les conditions et de choisir le mode de passation dans le cadre du dossier subsidié droit de Tirage, à savoir la procédure ouverte.

La voirie concernée est l'Avenue de la Vecquée.

Il s'agit d'un marché de travaux reprenant le renforcement du coffre de la voirie, le remplacement du revêtement bitumineux, la pose de nouveaux éléments linéaires ainsi que l'aménagement des accotements

Ce dossier est estimé à 400.000 € (392.000 € TVAC)

Le subside alloué est de 112.000 € en fonction de l'état final qui sera présenté.

- 7.- Rénovation, entretien de voiries, remplacement de filets d'eau et marquage routier – Approbation des conditions et du mode de passation.

Il s'agit de fixer les conditions et de choisir le mode de passation dans le cadre de ce dossier, à savoir la procédure ouverte.

Il s'agit d'un marché de travaux composé de 2 lots

Lot 1 aménagements d'un accotement rue Bonry côté habitations paires.

Lot 2 réfection de la Voie de Liège et de la rue Tronleu.

Le montant estimé de ce marché s'élève à 368.036,02 € TVAC.

Un article de 300.000 € est prévu au budget extraordinaire 2018. Il est proposé lors de la prochaine modification budgétaire une augmentation de 70.000 € sous réserve de son approbation par la tutelle.

- 8.- Déclassement de la plaque vibrante BOMAG type BP/10/36.

Il s'agit de déclasser la plaque vibrante acquise en 1994 qui est complètement hors d'usage.

ADL

- 9.- Approbation du rapport d'activité 2017 de la RCO – Agence de Développement Local de Neupré.

En 2007 le Conseil communal a décidé du maintien de l'ADL, ayant fonctionné depuis 1998 en projet pilote, en vue de la demande de son agrément par la Région wallonne.

Depuis 2008, l'ADL de Neupré est agréée et cet agrément a été renouvelé tous les 3 ans. En 2013, l'agrément est passé à une période de 6 ans de 2014 à 2019.

Annuellement, un rapport d'activité doit être transmis au SPW. Une consultation du Comité de pilotage de l'ADL a été organisée le 7 mars 2018. Les instances des SPW souhaitent que ce rapport d'activité soit approuvé par le Conseil communal.

- 10.- Compte 2017 de la RCO – Agence de Développement Local de Neupré.

Depuis son agrément en 2008 et conformément au décret relatif aux ADL, au CDLD et à l'arrêté du régent du 18/06/1946, l'ADL de Neupré est organisée en régie communale ordinaire.

Ceci implique un budget et un compte séparés de ceux de la Commune. Le compte 2017 a été examiné en Comité de pilotage de l'ADL le 07/03/2018, et l'avis de légalité

*du receveur régional est favorable. Ce compte se clôture avec un bénéfice de 4.765,27€ qui sera reversé à la Commune.
Il appartient au Conseil communal de l'arrêter avant l'approbation par l'autorité de tutelle.*

Tourisme et Patrimoine

- 11.- Capsules vidéo de promotion du tourisme, du patrimoine et de l'économie locale de Neupré – Approbation de la convention liant le GREOVA et la commune de Neupré, des conditions du mode de passation du marché.

Dans le cadre d'une enveloppe destinée à l'aide directe pour la promotion des communes affiliées, nous pouvons bénéficier d'une intervention à hauteur de 30% du budget total de la part du GREOVA pour une action de promotion touristique et patrimoniale de Neupré. Le Collège et l'ADL proposent la réalisation d'une capsule vidéo avec des images aériennes et dynamiques prises par un drone en deux versions :

- une courte à diffuser via les réseaux sociaux*
- et une longue à diffuser en première lors des prochaines Journées du patrimoine et par la suite via des liens web sur le site de la Commune.*

Il appartient au Conseil d'approuver la convention avec le GREOVA relative aux modalités de facturation pour bénéficier de l'aide du GREOVA et de lancer l'organisation du marché public relatif à ce projet.

HUIS CLOS